

Procès-verbal de la séance du 29 août 2023

Sont présents : Alexandre BARROUILHET, Christian JOUASSAIN, Jean-Claude GOUDOUBERT, Annie BOUAT, Corinne BLOCH, Stéphanie BOUAT, Sylvie DEGRUTERE, Georges DELVERT, Laure DESMAREST-CAMINADE, Pierre VIÉBAN.

Absent ayant donné procuration Jean-Marc DELBEAU à Alexandre BARROUILHET

Est désigné secrétaire de séance Pierre VIEBAN

Ordre du jour :

Lecture et approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 juin 2023

1. PLUi H - débat d'orientation PADD
2. Désignation d'un référent déontologue
3. FDEL Subvention équipement - Amortissement
4. Bibliothèque Départementale
 - a. convention
 - b. désherbage
5. Budget - Fongibilité des crédits M57
6. DPU : - derrière le Cantou - AC 56
- Le Moulin - AB 223
- Passage de la Baïonnette - AC 193
7. Assainissement - RQPS 2022
8. PCS - désignation de 6 référents
9. Arrêté : sauts et plongeurs à Foussac

Question diverse : Travail agent technique

1. PLUi H - débat d'orientation PADD

Monsieur le Maire rappelle les 5 axes du PADD :

1) Habitat-Logement

L'objectif est de faire évoluer la population de 3 150 habitants et 2 900 logements supplémentaires sur le territoire de Cauvaldor.

9 % des logements sont vacants actuellement, il sera nécessaire de développer le parc locatif et renforcer les centres-bourgs.

2) Emploi, Economie, Tourisme

Revitaliser les cœurs de village avec des commerces de proximité, conforter les pôles urbains en concentrant les emplois du territoire et développer les zones d'activités économiques.

3) Agriculture, forêt, Environnement

Protéger les espaces naturels, agricoles et forestiers, préserver la qualité de l'eau et de la ressource en eau, prendre en compte les risques naturels pour aménager durablement le territoire et mettre en place une planification énergétique.

4) Proximité, Mobilité, Cadre de vie

Engager un véritable plan en faveur des mobilités pour répondre au principe de « tout à moins de 20 mn », mettre en place un schéma d'aménagement des modes doux pour les déplacements quotidiens, accompagner les grands projets structurants de territoire et les axes ferroviaires traversant le territoire, faire du numérique une priorité, enrayer la désertification médicale des secteurs ruraux et assurer une offre de services et d'équipements publics adaptés.

5) Paysage, patrimoine, Attractivité

Fonder un urbanisme durable avec des formes urbaines adaptées aux paysages du territoire, faire du patrimoine le garant de l'attractivité territoriale, mettre en valeur les paysages et le patrimoine dans l'aménagement de l'espace. Préserver les continuités écologiques et la biodiversité, conserver le cadre de vie comme promotion interne.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération telle que débattue en Conseil Communautaire le 10 juillet 2023.

Il est remarqué que c'est dommage que l'on ne puisse pas investir les petits hameaux du Causse en surface constructible. Il faudrait qu'au-delà des surfaces à bâtir en plus, mener un vrai politique des résidences principales, à Floirac nous avons 40 % de résidences principales et 60 % de résidences secondaires, logements vacants ou gîtes.

2. Désignation d'un référent déontologue

L'AMF nous a proposé une liste de référents déontologues, nous avons sollicité Mme Geneviève LAGARDE qui a donné son accord pour être notre référente. Nous la désignons comme référente déontologue de Floirac.

3. FDEL Subvention équipement - Amortissement

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que à la suite des travaux de sécurisation des lignes électriques de P FLOIRAC NORD et P LES BRIVES, nous devons amortir les travaux.

Il est proposé un amortissement sur : 10 ans – 15 ans – 20 ans.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, propose un amortissement sur 20 ans et mandate Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

Annexe 1 et 2

4. Bibliothèque Départementale – Convention et désherbage

Convention : Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la convention de partenariat pour la bibliothèque avec le Conseil Départemental du Lot et la Commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte la convention de partenariat avec le Conseil Départemental du Lot pour la bibliothèque et mandate Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires.

Annexe 3

Désherbage : Considérant qu'un certain nombre de documents intégrés depuis plusieurs années aux collections de la bibliothèque doivent être réformés parce qu'ils contiennent une information obsolète ou sont dans un état ne permettant plus une utilisation normale, seront retirés détruits et, si possible, valorisés comme papier à recycler.

5. Budget - Fongibilité des crédits M57

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'en raison du basculement en nomenclature M57 au 1er janvier 2021, il est nécessaire de procéder à un certain nombre de décisions préalables à cette mise en application.

C'est dans ce cadre que la commune de FLOIRAC est appelée à définir la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

En effet, la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si l'Assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.

Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Conseil municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.

Dans ce cas, Monsieur le Maire serait tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L21 22-22 du CGCT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la mise en place de la fongibilité des crédits à compter de l'exercice 2023, pour le budget principal de la commune,

6. DPU : derrière le Cantou - AC 56 ; Le Moulin - AB 223 ; Passage de la Baïonnette - AC 193

Monsieur le Maire propose d'instaurer un droit de préemption pour les parcelles :

- ✚ AC n° 56, pour un projet de cheminement doux.
- ✚ AB n° 223, pour un projet de rénovation du petit patrimoine remarquable, un ancien moulin. Réhabilitation de jeu d'eau (fontaine, lavoir, lac et moulin).
- ✚ AC 193, pour un projet de cheminement doux.

Adopté à l'unanimité

7. Assainissement - RQPS 2022

Monsieur DELVERT Georges présente le rapport prix et qualité du service assainissement collectif 2022.

Adopté à l'unanimité.

Annexe 4

8. PCS - désignation de 6 « super référents »

Monsieur JOUASSAIN Christian, expose que dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde, il a été établie une liste des maisons par quartier avec le nombre d'habitant. Des référents de quartier vont être désignés, il faudrait désigner 6 « super référents » parmi les conseillers qui auraient la charge d'alerter les référents de quartier en cas de déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde.

Ce sont proposés :

- Jean Marc DELBEAU
- Sylvie DEGRUTERE
- Jean Claude GOUDOUBERT
- Annie BOUAT
- Stéphanie BOUAT
- Pierre VIEBAN

9. Arrêté : sauts et plongeurs à Foussac

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'avec les réseaux sociaux, le site du Pech Foussac est devenu extrêmement fréquenté. Il y a d'important risques avec les rochers affleurants, de percuter les nageurs et les canoés qui descendent le courant, de glissades lors du cheminement au site. Il conviendrait d'interdire les sauts et plongeurs de ce site, des panneaux seraient apposés et des contraventions pourraient être dressées.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition de cet arrêté municipal.

Questions diverses :

- Travail de l'agent technique : Il est rappelé les missions de l'agent technique communal, la polyvalence des tâches qu'il effectue, le territoire qu'il doit entretenir, la mise en place de la bâche incendie, les réparations sur les biens communaux, les tontes, qui en fonction des saisons peuvent être importantes.
- Mme BOUAT Annie demande que le buisson de l'angle de la route de Labarthe soit coupé, il empêche toute visibilité pour emprunter la route.
- ✚ Remerciement à Mr BOUAT Roger pour son aide et le prêt de sa minipelle pour la mise en place de la bâche à incendie de « la Rondelle ».
- ✚ Remerciement à Mr GOUDOUBERT Mathieu pour avoir refait l'empierrement des chemins de Copeyre, Pouzal et Peyterol.

Séance clôturée à 23h10.

Le Maire



Alexandre BARROUILHET

Le secrétaire de séance

Pierre VIEBAN